



L'ALLOCUTION DÉFINITIVE FAIT FOI

Allocution prononcée par Brian Levitt, président du conseil d'administration, Groupe Banque TD

Assemblée générale annuelle, le 31 mars 2011, Victoria

J'aimerais commencer par dire que je suis très heureux d'être ici dans la charmante ville de Victoria. La relation entre la TD et la Colombie-Britannique ne date pas d'hier. En effet, en 1897, la Banque Dominion ouvrait sa première succursale dans l'ouest du pays et, deux ans plus tard, la Banque de Toronto ouvrait une succursale dans la ville minière de Rossland, en Colombie-Britannique. Depuis, nous faisons fièrement et activement partie de la collectivité, et nous sommes très heureux de tenir notre assemblée annuelle ici.

Au fil des ans, nous avons consacré des milliers d'heures et versé des millions de dollars au profit d'initiatives environnementales, culturelles et éducatives dans la province, dans le but de renforcer les collectivités où vivent et travaillent nos clients et nos employés.

Notre présence ici continue de s'accroître et notre engagement est inébranlable. Nous envisageons notre avenir en Colombie-Britannique avec enthousiasme et nous continuerons à y tisser des liens solides pendant encore longtemps.

J'aimerais maintenant prendre quelques instants pour saluer John Thompson, qui a décidé de quitter son poste de président du conseil d'administration de la TD en date du 1^{er} janvier.

Pendant ses sept années et demie à titre de président du conseil non dirigeant, John a défini son rôle, il a supervisé la transition réussie du chef de la direction et a présidé les travaux du conseil qui ont mené à l'expansion des activités de détail de la Banque aux États-Unis et à la réorientation de ses services bancaires de gros.

Il était à la tête du conseil d'administration de la TD pendant la crise financière et la « grande récession » des dernières années, et pendant le profond changement connexe dans les attentes des investisseurs, des autorités de réglementation et du public à l'égard des résultats attendus des conseils d'administration des institutions financières.



Je sais que je m'exprime au nom de tous les collègues de John au sein du conseil en le remerciant pour son leadership et ses services et en me réjouissant à la perspective qu'il continuera de participer aux délibérations du conseil.

Le fait que nous ayons affiché un bénéfice record au cours des deux dernières années malgré un contexte économique difficile témoigne de l'énorme talent, de la volonté et de l'engagement de l'équipe de la haute direction et de l'effectif de la TD, qui compte plus de 81 000 employés dévoués. Au nom du conseil, j'aimerais les remercier des efforts extraordinaires qu'ils ont déployés en 2010.

J'aimerais également remercier les membres talentueux et dévoués du conseil d'administration pour leur excellent travail au cours de la dernière année.

Je suis ravi de souhaiter la bienvenue à Amy Brinkley, qui s'est jointe au conseil d'administration en septembre. Amy est nouvellement retraitée de la Bank of America où elle a mené une carrière prospère et occupé divers postes de direction. Son expérience approfondie du secteur bancaire et du domaine de la gestion des risques font d'Amy un excellent atout pour le conseil.

En 2010, maintes sociétés et industries se remettaient encore de la crise financière. Bien que la conjoncture ne se soit pas détériorée davantage, elle ne s'est pas vraiment améliorée. Cependant, la TD a obtenu de meilleurs résultats en 2010 grâce au respect et à la brillante exécution de son modèle d'affaires.

Ed Clark vous donnera plus de précisions sur nos résultats, mais j'aimerais à nouveau souligner que le conseil a appuyé la stratégie de la TD qui consiste à accroître, en Amérique du Nord, ses activités de détail et ses services bancaires de gros à faible risque axés sur les activités des filiales. De plus, le conseil a approuvé sans réserve la décision de la direction de continuer à investir dans nos activités malgré le ralentissement économique, et ce, pour tirer profit des occasions qui se présentaient. Comme les résultats de la Banque en 2010 et les perspectives de 2011 l'indiquent, la TD a émergé de la récession sur une lancée favorable. Votre conseil apprécie votre engagement envers la TD et votre confiance à l'égard de sa stratégie de croissance.

Permettez-moi maintenant de commenter certaines activités et réalisations du conseil en 2010.

Nous avons continué de mettre l'accent sur les pratiques de gouvernance. Nous sommes fiers que *GovernanceMetrics International* nous ait classés, pour une quatrième année consécutive, dans le centile supérieur des sociétés à l'échelle

mondiale en ce qui concerne nos normes de gouvernance. Cela ne veut cependant pas dire que nous nous reposerons sur nos lauriers.

En 2010, nous nous sommes particulièrement intéressés à la gestion du risque. En collaboration avec la direction, le conseil a atteint un autre jalon en formulant l'énoncé de tolérance au risque de la Banque. Il a également veillé à ce que ce dernier soit bien compris à l'échelle de l'entreprise afin qu'il soit intégré à la prise de décisions, et ce, à tous les échelons. Nous sommes d'avis que chaque employé est un gestionnaire du risque.

Prendre des risques fait partie de nos activités. Notre énoncé de tolérance au risque définit les types de risques acceptables, compte tenu de notre stratégie. En quelques mots, nous prenons les risques nécessaires à l'expansion de nos affaires, mais seulement si ces risques :

- cadrent avec notre stratégie d'affaires et qu'il nous est possible de les comprendre et de les gérer;
- n'exposent pas la Banque à des pertes uniques importantes, c'est-à-dire qu'ils ne requièrent pas de « miser la banque » sur une seule acquisition, activité ou un seul produit;
- ne sont pas susceptibles de porter préjudice à la marque TD.

Enfin, le conseil a continué de miser sur le capital humain, la gestion des talents et la diversité afin de s'assurer que la TD puisse continuer de miser sur sa culture et sur les systèmes nécessaires pour former la meilleure équipe possible, aujourd'hui et demain. Notre image de marque à titre d'employeur n'a jamais été aussi solide, ce qui nous a permis d'embaucher et de fidéliser les meilleurs employés qui soient.

Les employés de la TD savent que leur succès repose sur leurs compétences, leur rendement personnel, leur potentiel et les réalisations de la Banque. C'est la raison pour laquelle votre conseil d'administration appuie la Banque et ses objectifs visant à améliorer davantage sa culture d'inclusion exemplaire, de même que l'engagement de la direction d'établir un bassin de talents pour l'avenir.

L'importance que nous accordons à la diversité est non seulement appropriée, mais elle constitue également un avantage par rapport à la concurrence. Alors que la lutte pour recruter des gens de talent s'intensifie, nous voulons nous assurer de disposer d'un solide bassin de leaders et de talents exceptionnels dans l'ensemble de l'entreprise, et veiller à ce que tout obstacle à la réussite soit éliminé.



Nous sommes enchantés que la Banque figure encore une fois au palmarès des meilleurs employeurs, y compris d'avoir été nommés l'un des 50 employeurs de choix au Canada par Aon Hewitt. La TD a aussi terminé en tête du classement des sociétés ayant le mieux réussi à former la prochaine génération de leaders dans le cadre d'un sondage mené par le magazine *Canadian Business* et par *Knightsbridge Human Capital Solutions*.

Pour conclure, j'ajouterais que les résultats constituent le meilleur indicateur de succès, et le conseil est d'avis que les résultats de la TD prouvent que la Banque évolue dans la bonne direction. Votre conseil est engagé à travailler avec l'équipe de direction pour aider la Banque à poursuivre sur sa lancée.

Mise en garde sur les énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux représentants des médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération, et constituent des énoncés prospectifs selon les lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières applicables, y compris la loi U.S. Private Securities Litigation Reform Act of 1995. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2011 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, ainsi que le rendement financier prévu de la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir » et de verbes au futur ou au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude qui plane sur les environnements financier, économique et réglementaire, de tels risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner de tels écarts incluent les risques, notamment de crédit, de marché (y compris les marchés des actions, des marchandises, de change et de taux d'intérêt), d'illiquidité, d'exploitation, de réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux et les autres risques, tous présentés dans le rapport de gestion accompagnant les états financiers 2010 de la Banque. Parmi les autres facteurs de risque, mentionnons l'incidence des récentes modifications législatives aux États-Unis, comme il est mentionné à la rubrique « Événements importants en 2010 » de la rubrique « Notre rendement » du rapport de gestion de 2010; les modifications aux lignes directrices sur les fonds propres et les liquidités et les instructions relatives à la présentation ainsi que leur nouvelle interprétation; l'augmentation des coûts de financement de crédit causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées relativement au traitement et au contrôle de l'information. Cette énumération n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion de 2010. Les lecteurs doivent tenir compte de ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que de l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque et ne devraient pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport annuel 2010 de la Banque, sous les rubriques « Sommaire et perspectives économiques », telles qu'elles ont été mises à jour dans le Rapport aux actionnaires du premier trimestre 2011, pour chacun des secteurs d'activité, sous les rubriques « Perspectives et orientation



pour 2011 », en leur version modifiée dans le même rapport, sous les rubriques « Perspectives », et, pour le secteur Siège social, sous la rubrique « Perspectives » du rapport.

Tout énoncé prospectif figurant dans le présent document représente le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs et les priorités et le rendement financier prévu de la Banque aux dates indiquées et pour les trimestres terminés à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, qui peuvent être faits de temps à autre par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.